



BOURSE DE LYCEE 2019-2020

publié le 28/03/2019

Pour la rentrée prochaine au Lycée, afin de simplifier les démarches administratives, le ministère a généralisé la demande de bourse en ligne à tous les collèges et Lycée publics. **Celle-ci a lieu du 28 mars au 4 juillet 2019 inclus.**

Pour effectuer la demande de bourse, il convient de se connecter soit aux téléservices mis à disposition par l'établissement et de cliquer sur l'onglet bourses de Lycée, soit directement sur le site « France Connect ».

Un courrier, accompagné d'un flyer, a été remis le jeudi 28 mars aux élèves de 3ème.

Vous trouverez en pièce jointe ci dessous deux guides d'accompagnement pour la déclaration en ligne l'un via "les téléservices" l'autre via le site "france connect".

Pour les téléservices, les identifiants et mots de passe utilisés en début d'année pour les bourses de collège sont les mêmes.

Pour les familles qui ne se sont pas encore connectées aux téléservices cette année, un mail leur a été envoyé mercredi 27 mars leur indiquant leur identifiant et mot de passe.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat en cas de difficulté : 05-46-95-30-47

 [guide_pour_accompagner_les_parents_bourse_lycee_2019-vcorr-2](#) (PDF de 1016.3 ko)

 [guide_d_une_bonne_utilisation_de_franceconnect-2](#) (Powerpoint de 3.9 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.